

REGLEMENT INTERIEUR
Mercredis Anniversaires
Année scolaire 2026-2027

<u>ENFANT :</u>	NOM :	Prénom :
------------------------	-------------	----------------

Les « Mercredis Anniversaires » : un animateur propose à votre enfant et ses amis des activités créatives, dynamiques et ludiques selon un thème au choix et dans une ambiance festive.

1) Dates et horaires de l'activité Mercredi Anniversaire

Les « mercredis anniversaires » sont organisés les mercredis après-midi suivants de 14h00 à 16h45 :

7/10; 14/10/26
4/11; 18/11
9/12; 16/12
6/01; 20/01/27
3/02; 10/02
10/03; 17/03
7/04; 14/04
12/05; 26/05
9/06; 23/06

Il est demandé de déposer les enfants pour 14h00 et de les récupérer entre 16h45 et 17h00

2) Organisation

A son inscription, l'enfant pourra choisir le thème de son anniversaire parmi les thèmes proposés sur la fiche de réservation.

L'après-midi anniversaire se déroulera en plusieurs temps :

- Activité manuelle et jeux sur le thème préalablement choisi par l'enfant
 - Un goûter, fourni par la Commune
Pour des raisons sanitaires et risques d'allergies, les familles ne sont pas autorisées à apporter de denrées alimentaires
 - Ouverture des cadeaux offerts par les enfants
 - Une photo souvenir du groupe
- Le tout dans une ambiance festive

3) Conditions et modalités d'inscription

Les mercredis anniversaires sont ouverts aux enfants de 3 à 12 ans inclus.

L'inscription de l'enfant ne peut être prise en compte qu'à réception des documents ci-dessous :

- le présent règlement intérieur signé
- la fiche de réservation
- l'attestation responsabilité civile ou assurance extrascolaire de l'enfant pour l'année en cours
- la fiche sanitaire de liaison dûment complétée **pour chaque enfant** invité et pour l'enfant fêtant son anniversaire

Délais d'inscription ou de réservation : 1 mois avant la date choisie

4) Conditions financières

Les factures

Les factures sont mensuelles. Ces règlements sont à effectuer après réception de l'appel à paiement émis par la Trésorerie de Sarrebourg. Le paiement est à adresser au Trésor Public.

Les Tarifs

Forfait de 55 euros pour l'enfant qui fête son anniversaire et 4 copains, + 5 euros par enfant supplémentaire (jusque 7 invités au total).

5) Modification de réservation ou annulation

Seule une annulation en cas de maladie à éviction sera non facturée. Un certificat médical devra être fourni en justification de l'annulation au plus tard dans les 24h. Un report pourra être envisagé en fonction des dates disponibles.

6) Vie en collectivité

Les Mercredis anniversaires se déroulent au 4 rue des Braissettes 57170 CHATEAU-SALINS.

Tout manque de respect, tant en actes qu'en paroles, vis-à-vis des personnes (adultes comme enfants) mais également toute dégradation volontaire du matériel, feront l'objet d'une entrevue avec les parents et d'une éventuelle facturation des dégâts.

7) Conditions de sortie de l'enfant

Le ou les parents signataires du présent règlement sont responsables du bon retour des invités dans leurs familles respectives.

Aucun enfant ne pourra rester dans les locaux après l'activité, soit 17h00.

8) Assurances

La Commune assure les activités organisées par le service d'accueil et les risques qui en découlent. La famille produit une attestation d'assurance activités extrascolaires couvrant les risques liés aux activités.

Plus de renseignements sur : www.chateau-salins.fr et service jeunesse 03/87/01/16/15

Fait à , le / /

Signature du ou des responsables de l'enfant :
Précédée de la mention « **lu et approuvé** »